

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 24 (1977)
Heft: 3

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Expérience intéressante dans une commune genevoise

L'intention des autorités fédérales de subordonner le permis de conduire une moto à des connaissances de secourisme a eu un effet quasi «magique» sur la section des Samaritains de Chêne-Bougeries!

Son dernier cours organisé cet automne a réuni une vingtaine de personnes dont la moyenne d'âge est toute proche de... 17 ans. Le Dr Piercarlo Righetti, qui, au long des huit semaines de ce cours, avait dispensé l'enseignement théorique, a remis les certificats aux lauréats lors de la cérémonie de clôture. Les cours pratiques avaient été donnés par Mme Anne-

Marie Archinard, M. Pierre Visseur et M. Daniel Weyland, moniteurs de l'Alliance suisse des Samaritains. Le test final a mis en évidence la capacité des participants et leur enthousiasme exceptionnel. Elan qui, comme l'a souligné Mme Jacqueline Monod, instructeur-chef pour le canton de Genève, «ne doit pas s'arrêter au simple cours; mais qui devra se perpétuer dans la pratique de secourisme; et, à cette fin, par la participation active de chacun aux activités d'une section»...

L'appel fut entendu. Et la plupart des «finalistes» s'inscrivirent à la séance

tenante à la section de Chêne-Bougeries.

La protection civile était également présente. Lors de ces cours votre serviteur a eu l'occasion de développer les principes de la protection civile et en particulier les structures et l'organisation dans la commune.

Durant plus de deux heures l'attention de ces jeunes fut remarquable et leurs questions fort pertinentes, non dépourvues d'humour, nous ont fait voir une fois de plus que l'information était indispensable à toute occasion.

Willy Barthe

En bref

Biénné. Ensuite de mises à la retraite fin 1976 dans l'organisme de protection local, le Conseil municipal a procédé aux mutations suivantes: M. René Staempfli, ingénieur, devient remplaçant du chef local; MM. Charles Muller, technicien, Walter Jaeger, commerçant, et Joerg Wymann, contremaître, deviennent chefs de service. MM. Paul Graf, ingénieur, chef de secteur 2; Max Gumgerich, instituteur, suppléant; Peter Schoechlin, directeur, chef de secteur 3.

Chêne-Bougeries. Après onze ans d'activité dans la protection civile, M. Daniel Odier a pris une retraite bien méritée. Capitaine à l'armée, libéré avec remerciements pour les services rendus, en 1965, il est immédiatement sollicité par le Conseil administratif de Chêne-Bougeries, pour assurer la charge de chef local. Fondateur de l'Association genevoise des chefs locaux, qu'il préside, il a efficacement œuvré au profit de la cause.

Le Locle. M. Paul Zurcher, démissionnaire de la fonction de chef local de la protection civile, qu'il a assumée pendant huit ans, a été remplacé par M. Thomas Scheurer, instructeur fédéral des sapeurs-pompiers, et instructeur à la PC depuis 1967.

Neuchâtel. M. Claude Ducommun, ingénieur électricien de l'Ecole polytechnique de Zurich, a été désigné comme chef local de la PC de la ville de Neuchâtel. Le poste était vacant depuis le départ de M. René Germannier de l'administration communale pour la police cantonale. Entre-temps, les affaires courantes étaient liquidées par M. Jacques Vuillomenet, qui reste à son poste de secrétaire.

Canton de Vaud. Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil quelques modifications de la loi d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile. Ces modifications sont rendues nécessaires par la réduction des subventions fédérales. Les députés auront à se pencher sur cet objet lors de la session de février.

Le Centre d'instruction de la région Est vaudois, à Villeneuve, destiné au personnel de la protection civile de 21 communes, avance à grands pas. Certes, la mise au point du projet et l'accord des communes concernées ont été longs à obtenir, mais aujourd'hui la réalisation est en bonne voie.

Rapport d'activité 1976 – Canton de Fribourg

Effectifs instruits:

| | | |
|--------------|--|-----|
| a) personnel | Organismes de protection locaux | 398 |
| | Organismes de protection d'établissement | 68 |
| b) cadres | OPL et OPE | 34 |

Matériel, répartition de la onzième tranche aux communes:

| | | |
|-------------|------------------------|-------------|
| à la charge | de la Confédération | Fr. 471 676 |
| | du canton | Fr. 124 213 |
| | des communes | Fr. 59 248 |
| | des corps indépendants | Fr. 62 479 |
| | des OPE | Fr. 8 040 |

Valeur totale Fr. 725 656

Construction d'abris

| | | | participation cantonale |
|---------|-----------|--------------------|-------------------------|
| Privés | 1952–1976 | 2626 abris | Fr. 6 228 000 |
| Publics | 1971 | 1 abri | Fr. 53 030 |
| | | totaux: 2627 abris | Fr. 6 281 030 |

La Suisse, une nation prête à tout

Une protection civile prévoyante

Par Jean Lamotte, *Le Dauphiné libéré, Grenoble (F)*

Ce qui frappe le plus dans le cas de la Suisse, c'est que finalement cette armée qui «est» la nation, n'est finalement pas la seule à qui soit confiée les tâches de défense. Dans l'état de défense totale, l'armée ne constitue

qu'un volet, à priori ni plus ni moins déterminant que les cinq branches qui, avec elle, constituent la Défense centrale. Sous le même chapeau, s'articulent les unes dans les autres non seulement la politique étrangère et la

défense militaire, mais encore la protection civile, la défense psychologique et la protection de l'Etat, l'information et la défense économique. On pourrait parler longuement de la défense psychologique précisée au sein d'un petit Livre rouge dont est muni chaque citoyen et dont la conception comme le contenu avaient en son temps créé de substantiels remous au sein d'une partie de la population. On y trouve des recommandations en cas d'attaque atomique, biologique ou chimique, mais aussi celles qui concernent l'attitude à tenir devant toute entreprise même détournée d'atteinte au moral de la nation, la défense spirituelle du pays ou l'espionnage.

Il est peu réaliste de penser que chaque Suisse a constamment présente à l'esprit la substance de ce manuel dont les consignes paraissent souvent découler d'une méfiance extrême. Ce qui par contre impressionne, c'est la volonté qui préside à cette sorte de mise en condition d'une population tout entière. On a ici voulu penser à tout et finalement on a bien l'impression que l'on n'a rien oublié.

Défense verticale

Dans l'hypothèse d'une guerre se déroulant selon les prévisions de l'état-major, il est entendu que toute la population doit avoir droit à une protection efficace. Ce principe entraîne de fantastiques conséquences.

Depuis 1959, les autorités ont reçu du peuple tous pouvoirs pour prévoir et lutter contre les cataclysmes du temps de paix ou de guerre. Du coup, on a mis progressivement en place un écran fixe de protection disposant d'un haut degré d'efficacité. Première conséquence, chaque habitant a droit à un mètre carré dans un abri atomique construit en principe en respectant la sauvegarde des communautés naturelles. Cela n'empêche pas qu'on vient d'inaugurer à Genève un abri pour 600 personnes et qu'à Lucerne l'utilisation d'un tunnel permettra d'en recevoir 20 000 d'un seul coup!

Chaque construction nouvelle doit comporter un abri atomique en partie

subventionné par la Confédération. Les autorités, pour leur compte, assurent la construction des abris collectifs, à telle enseigne qu'ayant à ce jour investi deux bons milliards de francs suisses à cette tâche, y consacrant encore 200 millions par an, les trois quarts de la population sont assurés d'être protégés contre toute alerte atomique, y compris celle résultant d'un accident.

Actuellement, pour permettre la survie de la population, la Suisse dispose de 700 postes de commandement sous terre, de 350 postes d'attente pour les équipes d'intervention. Il y a un total de 65 000 lits d'hôpitaux entièrement sous abri. Pour faire une comparaison il y a aujourd'hui 35 000 lits dans l'ensemble des hôpitaux du pays. La moitié du matériel qui doit équiper ces abris est livrée et installée notamment dans 825 centres opératoires protégés. Quand les installations seront terminées la Suisse comportera 1 poste sanitaire pour 15 000 habitants et 1 poste opératoire pour 30 000 habitants.

Les réserves de guerre

Naturellement, toutes ces installations sont entre les mains des services de protection civile qui regroupent tous les citoyens de 20 à 60 ans dispensés d'obligations militaires, ainsi que les anciens militaires entre 50 et 60 ans. Effectifs: 400 000 hommes à qui les volontaires féminines peuvent venir prêter la main.

Ces précautions, dont on n'a souvent pas idée dans les pays occidentaux, ne s'arrêtent pas là. La population une fois enterrée, il faut encore pourvoir à sa survie en lui fournissant la nourriture indispensable pendant une durée difficile à déterminer au préalable, mais qui doit atteindre facilement quinze jours.

Naturellement, chaque abri collectif comporte sa provision d'eau potable comme ses groupes électrogènes, son système de filtrage d'air et ses moyens de communication. Mais, pour la nourriture, on a fait également preuve de prévoyance. Déjà des plaquettes deshydratées, préfiguration des pilules

de demain, sont mises à l'essai. Il m'a même été confié que la Croix-Rouge profitait de chaque occasion pour tester ces nouveaux moyens de subsistance. «Se non è vero...»

Chaque importateur bénéficiant d'une licence l'autorisant à ce négoce est tenu d'avoir toujours en disponibilité une certaine quantité de marchandises vouées au rôle de stock de guerre. Les individus, de leur côté, sont fermement encouragés à disposer chez eux de quelques jours de réserves de vivres.

Mais on n'en finirait peut-être pas d'énumérer ces précautions qui, pour la plupart des Européens, seront considérées comme un luxe.

Peser d'un certain poids

Il faut pourtant reconnaître qu'elles s'inscrivent dans une véritable logique. Si le pays doit résister, il doit survivre. Tout s'enchaîne inexorablement dans le cadre des décisions de défense pour rendre cette dernière crédible et donc finalement dissuasive. On n'a décidément pas fait beaucoup de chemin depuis le fameux adage latin «Si vis pacem, para bellum» (Si tu veux la paix, prépare la guerre).

Mais, les choses étant ce qu'elles sont, et les hommes étant ce qu'ils sont, les Suisses pouvaient-ils faire autrement? La conception de la neutralité armée, à tout prendre, est probablement un progrès, sans compter qu'une nation capable de protéger entièrement sa population ne peut que jouir d'une considération certaine autour d'une table de délibérations.

Resteraient cependant à savoir si la population est suffisamment informée et entraînée à ces sortes d'opérations-survie. C'est pour l'instant loin d'être évident. Il est même probable qu'un Suisse entendant un jour une sirène d'alarme – là où il y en a – continuerait tranquillement à vaquer à ses occupations, sans se douter de la menace surgissante. C'est vrai aujourd'hui, mais demain, après un entraînement adéquat ou si la situation devenait conflictuelle?

Oui, à tout prendre, l'exemple de la Suisse donne à penser.

Zivilschutz-Studienreise nach Finnland

Der Schweizerische Bund für Zivilschutz führt, wie im Tätigkeitsprogramm 1977 angekündigt, von Sonntag, den 5. Juni, bis Sonntag, den 12. Juni 1977, eine interessante Zivilschutz-Studienreise nach Finnland durch, die neben dem Erlebnis des Landes der 10 000 Seen vor allem dem Zivilschutz und der Gesamtver-

teidigung gewidmet ist. Die Kosten, Flug mit Finnair, Verpflegung und Unterkunft in Zimmern mit allem Komfort und Transporten, betragen Fr. 1400.–. Die Einladung richtet sich an die Mitarbeiter aller Stufen im Zivilschutz und an die Leserinnen und Leser unserer Zeitschrift. Die Detailprogramme können beim Zentral-

sekretariat des SBZ in Bern bezogen werden.

Die nächste *ZS-Studienreise nach Israel* ist für die Zeit vom 30. Oktober bis 13. November 1977 in Vorbereitung. Das Detailprogramm mit allen Angaben erschien gegen Ende Februar.